

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Elix le Château, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur DEPREZ François, Maire.

Délibération n ° 2026 - 21	PRESENTS : DEPREZ François – GROS André – BARROT Marie - PIALAT Alain –VERGNES Valérie – TORRES-REBOURS Yves – CHOURREAU Sandrine – BONNEMAISON Guilène - MOUCHARD-VILLE Marc – MONCORGER Séverine –GROSSIN Isabelle – MERIC Pierre – AKA Alain – CHECK OUMAR Lawal - ROUSSEAU-LABAT Virginia.
Conseillers en exercice : 15	
Présents : 14	
Absents excusés et représentés : 0	
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 14	ABSENTE : ROUSSEAU-LABAT Virginia
Date de convocation : 17/04/2026	SECRETAIRE DE SEANCE : CHOURREAU Sandrine.
Date d'affichage : 17/04/2026	
OBJET	Renouvellement de la CCID

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de retenir les contribuables figurant sur la liste ci-dessous en vue de la constitution de la nouvelle commission communales de impôts directs :

- GROS André
- CHOURREAU Sandrine
- AUTIGEON DURAND Emmanuelle
- MARTINEZ Harold
- LAVIGNE Sandrine
- MERIC Muriel

- VERGNES Valérie
- GROSSIN Isabelle
- BARAS Philippe
- CHECK OUMAR Lawal
- DOYEN CHAPPE Magali
- ABADIE Laurent

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

- PARIS René
- COUGET Jérôme
- SUPIOT Patrick
- COMBES Laurent
- FERRÉ Sylvie
- MORENO Patrick
- COLAS MARTIN Gaëlle
- ROQUES Olivier
- CERON Eugène
- MARTIN Cyril
- BONNEFONT Raymond
- CRIVELLO Norbert

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

La présente délibération fera l'objet d'une publication et sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Haute-Garonne, arrondissement de MURET.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Pour extrait conforme,
Le Maire, François DEPREZ

